

**FICHE d’INSCRIPTION**

****

à

**L’ASSOCIATION SPORTIVE**

du

**Lycée J.MONNET** LES HERBIERS

**ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**1 → Remplir les renseignements demandés ci-dessous**

**Fiche de renseignements**

NOM : …………………… Prénom :…………………………………..

Classe : …………………... Date de naissance : ………………………………

Adresse : ……………………………….

………………………………. N° de téléphone :……………………………..

**2→ Au regard du planning de l’AS, quelle(s) activité(s) souhaites-tu pratiquer ?**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**3 → Certificat médical**

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le code de l’éducation s’agissant du certificat médical. Il n’est désormais plus nécessaire de fournir un certificat médical pour participer aux activités de l’association sportive du lycée.

**4 → Lire et signer le règlement intérieur de l’AS**

**Règlement intérieur de l’AS :**

* L’adhésion à l’Association Sportive permet de s’inscrire dans toutes les activités proposées.
* Les élèves s’engagent à pratiquer les activités choisies tout au long de l’année de manière assidue.
* Une tenue de rechange réservée à la pratique doit être prévue dans toutes les activités.
* L’AS est une activité facultative mais à vocation pédagogique, de ce fait la participation à une activité implique le travail de l’élève.

Le non-respect de ces règles par l’élève peut conduire les enseignants responsables à refuser un élève pour une durée non définie, et sans dédommagement.

**5 → Fournir un chèque de 20 euros à l’ordre de « A.S. Jean Monnet » (cotisation de 16 euros + tee-shirt de l’AS de 4 euros) ou e.pass culture sport (d’une valeur de 16 euros) + 4 euros le tee-shirt de l’AS.**

Pour bénéficier du nouveau pass entièrement dématérialisé, connectez-vous sur le site:

www.epassjeunes-paysdelaloire.fr ou télécharger l’application e.pass jeunes des Pays de la Loire

**6 → Droit à l’image**: afin de valoriser l’investissement des élèves participant aux compétitions sportives dans le cadre de l’A.S., il est possible que des photos soient prises et affichées dans le lycée, sur le site internet ou sur le compte Instagram de l’association sous la responsabilité des enseignants d’EPS. Et sur le compte instagram de l’AS j. Monnet

→Si **vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo**, veuillez cocher la case

**7 →** L’AS souscrit une assurance à la MAIF. Pour ceux qui le souhaitent, l’AS informe sur son site (page d’accueil, dérouler jusqu’à l’accès rapide, onglet de l’association sportive) la souscription d’une garantie d’assurance complémentaire couvrant les dommages corporels dans le cadre des activités de l’AS.

J’ai pris connaissance des garanties proposées par l’assureur de l’association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l’AS. Chaque élève peut souscrire des garanties complémentaires IA Sport +.

**Signature de l’élève : Signature du responsable légal :**